

## **Procès Verbal du Conseil Municipal**

**du 03 Février 2025 – 19h30**

*Présents* : Julien BODENNEC, Raymond FARNIER, Manuel GASCOIN, Franck GENCEL, Christian GENCEL, Fabrice MANGAULT, Nathalie PADEE, Thomas ROLLAND, Philippe RIBIERE, Anni VALKONEN

Absent excusé : Thierry RAILLON

Procuration donné de Thierry Raillon à Manuel Gascoin.

### **Ordre du jour** :

Nomination du secrétaire de séance : Manuel Gascoin

Approbation du CR du dernier CM du 02 Décembre 2024 : à l'unanimité

**1. Suite à la rencontre avec les habitants .tes en date du 16 janvier, l' identification des sujets sur lesquels une participation élargie est souhaitée ou possible est évoquée.**

Il ressort des échanges que les thématiques suivantes peuvent être partagées avec celles et ceux qui souhaitent s'impliquer plus activement :

- Participation à l'élaboration du PCS (plan Communal de Sauvegarde) : Philippe Ribière
- Commission environnement : Nathalie Padée
  - o Végétalisation du verger du donjon
  - o Proposition d'aménagement du village
- Commission Culturelle : Anni Valkonen
  - o Organisation de la nuit des contes en partenariat avec l'association Art et Culture en Gervanne Sye
  - o Relance d'un petit journal
  - o Organisation de la soirée du 14 Juillet
  - o Blog Communal : Proposition / porteur à définir
- Commission école : Julien Bodennec
- Commission Voirie : Christian Gencel
- Commissions non « ouvertes » : CCAS, CCID, Commission des listes électorales, Budget, SMPAS (eau & assainissement) ;
- L'idée de recenser les compétences disponibles sur la commune est intéressante et peut être conduite à l'initiative des habitants. La restitution ou un registre pouvant se faire en mairie ;

Liste non exhaustive, et il est toujours possible d'organiser une réunion d'information sur un sujet spécifique à la demande des habitants.tes.

## 2. Point d'avancement sur le projet de rénovation Mairie / Ecole

- Etape : Avant-projet sommaire APS (esquisse)  
Plans présentés suivi d'un long débat sur les différentes options proposées.
  
- Principaux points Issus des débats
  - o Abandon de l'option du transfert de la mairie dans la salle polyvalente, principalement à cause du coût, du manque de lumière naturelle des bureaux et de la rénovation récente du bâtiment ;
  - o Rejet de l'aménagement de 2 bureaux dans le sens de la longueur, qui transformerait la mairie en une sorte de couloir ;
  - o Aménagement des locaux Mairie au RDC avec déplacement de l'escalier en façade Ouest permettant de libérer de l'espace pour les bureaux et les archives court terme;
  - o L'option d'un accès à la mairie par la façade Sud est aussi intéressante car permet une meilleure répartition des espaces Bureau / accueil ; Intersersion des bureaux secrétariat et maire envisagée mais pose la question de l'accès au WC pour les usagers (passage dans le bureau du maire).
  - o Choix extension ou pas ? Apporte une indépendance et des fonctionnalités intéressantes pour la future mairie dont une salle de réunion et des bureaux correctement dimensionnés la contrepartie est un surcoût de 45 k€ .
  - o Appartement : 1 ou 2 logements ? La pénurie de logement sur le territoire est évoquée. La question doit être tranchée avec un aménagement des surfaces différent à l'étage et une étude de couts par rapport à la rentabilité des loyers. De même l'obligation de 2 places de parking par appartement et à vérifier et semble dimensionnante vu le parking existant ; Une majorité d'élus est en faveur d'un seul appartement.
  - o Si option 1 appartement : revoir le plan pour permettre un local archive/stockage plus grand et intégrer une buanderie à la place de la chambre 1.
  - o L'option accès au public des sanitaires au RDC est questionnable (hygiène – nettoyage une fois par semaine). Il est proposé l'idée de positionner ces sanitaires du côté du parking en amont de la station d'assainissement et d'éviter un usage commun entre usagers de la mairie et public.
  - o La pose de velux sur la toiture Sud n'est pas possible afin de permettre l'installation éventuelle de panneaux PV
  
- Les extérieurs cour et façade n'ont pas été abordé.
- A noter que la toiture du préau de l'école doit être refaite, une partie de la structure plancher coté école doit être reprise (mais ne présente pas de risque en l'état actuel).

## 3. Délibération : Attribution d'une prime annuelle aux agents contractuels / convention avec la CDG26 a faire

Point reporté, dossier non prêt. Accord CDG 26 préalable à la délibération.

## 4. Questions diverses

Projet site classé / rencontre avec Inspecteur général le 6 février.

Résultat atelier de consultation sur le périmètre du site (réunion du 21 Janvier) :

Pour Cobonne : 2 contours évoqués (majoritairement) :

- Limite à la partie forestière du versant ouest (mais pose la question de la pérennité de celle-ci car non pérennes, et de parcelles cadastrales très dentelées qui ne peuvent servir de limite de périmètre.
- Limite à la Sye

A Noter : Peu ou pas de participants de Cobonne

D'autres réunions / Ateliers publiques sont prévus pour déterminer le périmètre du site à classer.

Sortie d'Ecole vacances de février : Repas choucroute proposé le 08 Février pour financer cette sortie ! Inscription requise ;

Organisation de la Soirée contes à Cobonne en Juin : Les bonnes volontés sont invitées à se faire connaître auprès de Julien ou d'Anni, de même que des propriétaires souhaitant mettre leurs jardins à disposition.

L'installation d'une « boîte à pain » afin de permettre la livraison en un seul lieu pour la Boulangère de Gigors et Lozeron est validée : Ce sera sous le préau de la salle polyvalente (en considérant qu'elle ne gêne pas à l'accès au garage).

Valorisation des déchets bio : Animation prévue le 14 juin en matinée au Jardin du donjon. Il est fait remarquer que les déchets verts semblent s'accumuler sous le village et le chemin de la combe. Ceci peut entraîner des conséquences sur l'évacuation des eaux pluviales. Si nécessaire un arrêté sera pris pour interdire ce type de dépôt.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est levé à : 22h35

Le prochain conseil municipal se tiendra le : 03/03/25 à 20h00

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Manuel Gascoin

Philippe Ribière